

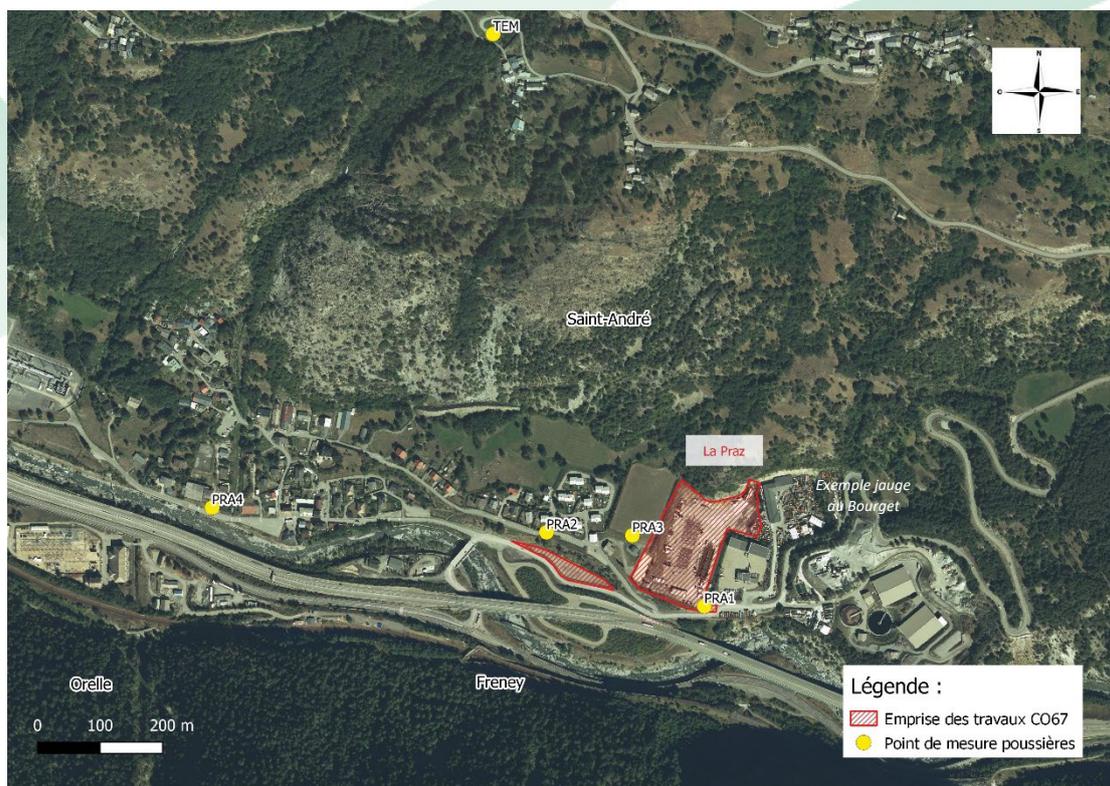
#2ème trimestre 2022

## ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

*Sur le site de la Praz* : Aménagement des installations de chantier sur la plateforme, notamment base-vie provisoire, magasin, atelier mécanique et construction de casiers de stockage des matériaux d'excavation. Construction de l'écran acoustique côté ouest et de parois clouées côtés nord et est.

*En souterrain* : Agrandissement des niches dans la descenderie avec premiers travaux à l'explosif à partir de fin mai, aménagements en galerie (ventilation, éclairage, pompes...) et marinage.

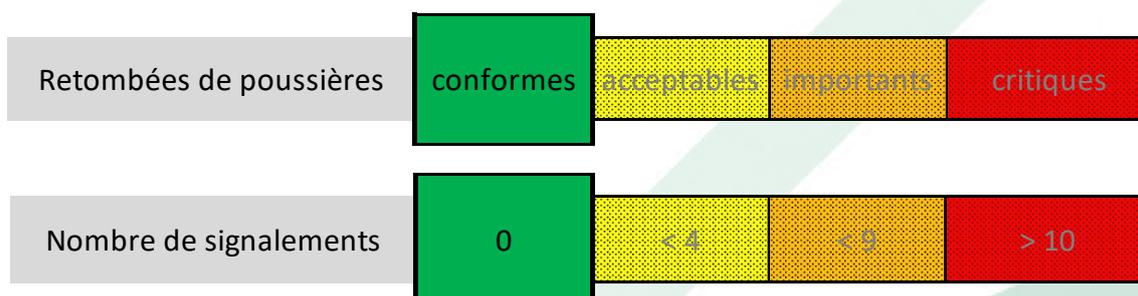
## LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES



Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

## APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Pas de problématique poussières constatée sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.



## SYNTHESE DES MESURES

ANNEE 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m <sup>2</sup> .jour) (1)	100%	100%	100%	100%
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0	0

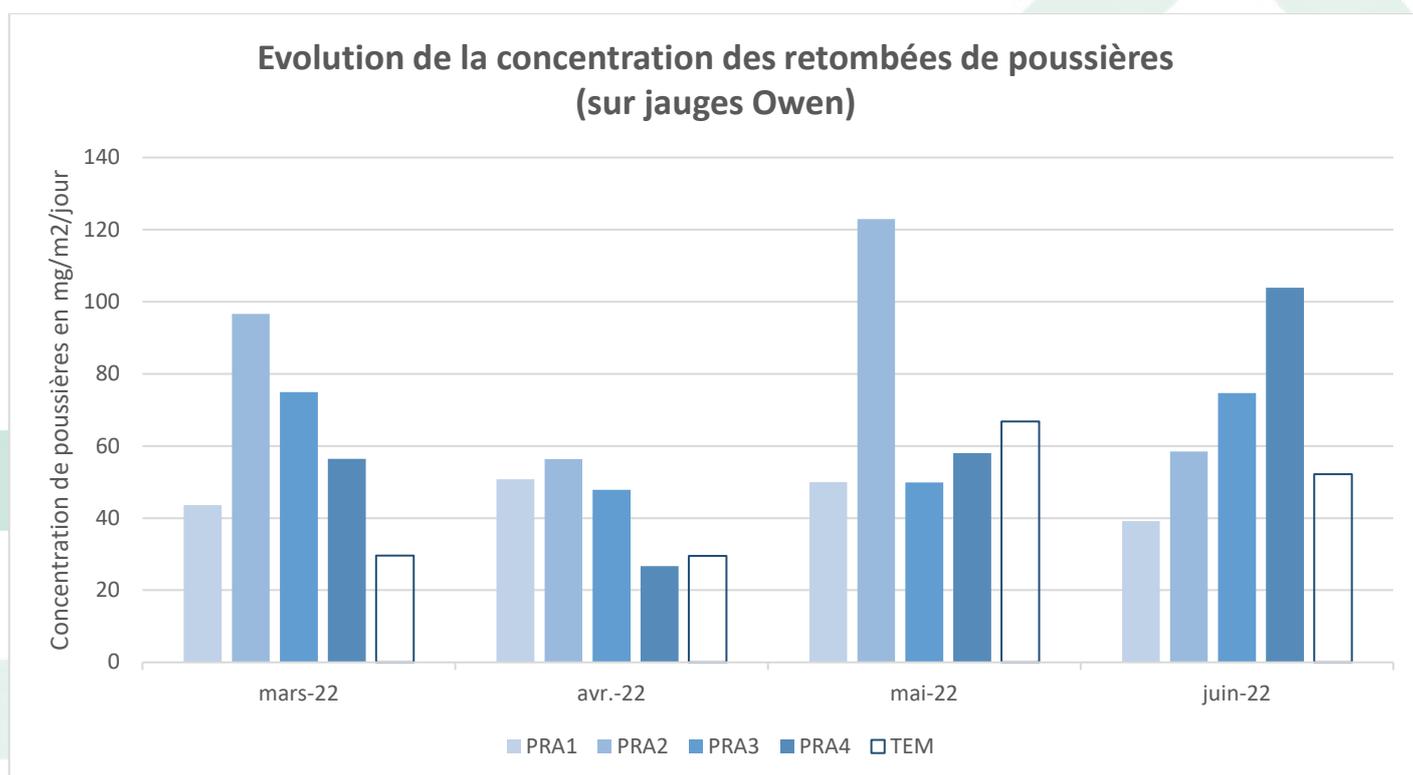
Les mesures de poussières ayant débutées au mois de mars, ces premières données sont incluses dans ce 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

(1) 500 mg/m<sup>2</sup>.jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants. Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

## PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux d'empoussièrement sont très faibles, inférieures à 150 mg/m<sup>2</sup>.jour.



## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucun signalement d'émission de poussières n'a été enregistré sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.**